

Sénégal: réglementer la protection des données personnelles pour attirer les investisseurs



(Cio Mag) – La concertation technique Etat/Privé initiée, le mercredi 25 février à Dakar, par le Conseil national du patronat (CNP) en vue de sensibiliser les entreprises du Privé sur la nécessité de réglementer le cadre juridique sur la protection des données à caractère personnel, a été mise à profit par Mouhamadou Lô, président de la Commission des données personnelles (Cdp) pour faire observer que ce sujet est une préoccupation majeure pour l'Etat. Surtout quand on sait que la protection des données personnelles attire les investisseurs. Pour lui, c'est une réalité qui requiert l'élaboration d'un cadre réglementaire et juridique sur la protection des données personnelles et la mise à disposition de ces données en un temps record.

Saisissant l'occasion de cet atelier auquel prenait part Antoine Ngom, le président de l'Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication (Optic), Mouhamadou Lô a également invité le secteur privé à veiller à ce que le traitement des données à caractère personnel soit appliqué conformément aux dispositions légales. Ce qui suppose que les personnes concernées et les responsables de traitement soient informés de leurs droits et obligations. Le tout, en s'assurant que les Tic ne comportent pas de menace au regard des libertés publiques et de la vie privée des Sénégalais.

Pour sa part, le président de l'Optic a précisé que le Sénégal n'est pas à la traine sur la question. C'est même «l'un des premiers pays africains à disposer d'un appareil du genre», a-t-il dit. Mais cela n'empêche pas d'attirer l'attention des entreprises sur cette problématique. Surtout pour un pays comme le Sénégal qui doit faire face au défi technologique lié, entre autres, à l'utilisation des réseaux sociaux, la mise en place de vidéo surveillance dans les artères des villes, et à la collecte de données biométriques des populations.